

MONTGEARD,

ENSEMBLE

Janvier 1989



583. MONTGEARD (Haute-Garonne). — La Grand'Rue et le Monument.

LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année, nous vous informons de la gestion communale. Ce bulletin municipal n° 7, est le dernier du mandat des conseillers municipaux élus en 1983.

Après l'aménagement de cinq logements HLM dans l'ancien couvent en 1986 et la réalisation de la salle polyvalente en 1987, l'année 1988 marque une pause en ce qui concerne les gros investissements. Toutefois, elle n'a pas été une année creuse et le compte administratif est tout à fait satisfaisant au regard des excédents en fin d'exercice.

Un peu en avance, nous avons commencé à commémorer le bicentenaire de 1789. Avec votre participation, nous avons planté 200 arbres "Le Bosquet de la Liberté" reprenant ainsi les plantations symboliques d'arbres de la liberté effectuées pendant la Révolution. Dans toute la France, on va fêter 1789, souhaitons que le "côté gadget" ne l'emporte pas et que ces manifestations soient à la hauteur d'un évènement qui a été déterminant pour le devenir du peuple de France et pour les Droits de l'Homme.

Début 1989, Claude RIVALS et Odon de SAINT BLANQUAT nous ont présenté leur brochure "Les premiers temps d'une bastide royale, MONTGEARD.... et NAILLOUX". L'intérêt qu'a suscité encore une fois l'histoire de notre village ne peut que nous encourager à renouveler ce genre de manifestation, d'autant que le riche passé de MONTGEARD est un des meilleurs atouts pour son avenir.

Marcel SOUM, maire adjoint, a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Pendant six ans, il s'est dévoué sans compter pour la commune et son civisme a valeur d'exemple. Qu'il me soit permis ici, au nom du travail accompli ensemble et au nom de l'Amitié de lui dire, Merci.

André ROOU

LES IMPOTS LOCAUX

	T.H	T.F.B	T.F.N.B	T.P
MONTGEARD Taux 83	7,95 %	8,03 %	49,7 %	8,76 %
Taux 84/85/86/87/88	7,50 %	8,03 %	49,7 %	8,76 %
Moyenne Départementale des Taux en 1987	13,09 %	17,23 %	65,65 %	non communiqué
Produits des impôts 88 à MONTGEARD (en francs) (TOTAL: 197 957)	51 803	35 672	90 643	19 839

T.H : Taxe d'Habitation
T.F.B : Taxe Foncière sur les propriétés bâties
T.F.N.B : Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
T.P : Taxe Professionnelle

Les taux des quatre taxes locales à MONTGEARD n'ont pas varié en 1988. Cette année encore, le maintien de ces taux a permis d'assurer l'équilibre budgétaire.

*

BILAN FINANCIER 1988

Le bilan financier est retracé dans les quatre tableaux qui suivent. Dans la première colonne est transcrit le budget 1988. Ce budget, voté par le Conseil Municipal constitue une prévision. Le compte administratif qui figure dans la deuxième colonne est le reflet des Dépenses et Recettes réellement effectuées. Cette année, ce compte fait apparaître un excédent de : - 60 031,47 F en fonctionnement
- 58 949,14 F en investissement

Une partie de ces excédents correspond à des restes à réaliser.

*

BILAN FINANCIER 1989 - SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 60 : DENREES ET FOURNITURES	24.500	13.467,35
Combustibles (Mazout).....	12.000	5.099,68
Fournitures scolaires.....	6.000	4.847,97
Autres (carburant, fournitures...)	6.500	3.519,70
ART 61 : FRAIS DE PERSONNEL	140.000	134.279,30
Rémunération du personnel permanent	97.000	93.618,58
Rémunération diverse.....	5.000	3.719,33
Charges sociales.....	38.000	36.941,39
ART 62 : IMPOTS ET TAXES (foncier)	1.000	842
ART 63 : TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	79.000	57.196,44
Entretien de bâtiments.....	10.000	1.162,01
Entretien de voirie et réseaux..	20.000	20.815,88
Electricité, eau.....	26.000	25.263,58
Primes d'assurance.....	6.000	5.518
Autres (entretien terrain, matériel)	17.000	4.456,97
ART 64 : PARTICIPATION - CONTINGENTS	57.250	53.273,97
Contingent pour dépenses Aide Sociale	16.000	15.598,93
Contingent pour service incendie	7.500	6.634,25
Participation charges intercommunales	27.000	25.471,14
Autres (cotisation municipale)	1.500	1.287,65
Remboursement de frais (autres collectivités.....	5.250	4.482
ART 65 : ALLOCATIONS SUBVENTIONS	30.500	30.250
ART 66 : FRAIS DE GESTION GENERALE	32.500	24.829,40
Indemnité de fonction Maire-Adjoint	22.000	21.563,52
Autres (cérémonies, P.T.T, frais actes)	10.500	3.265,88
ART 67 : FRAIS FINANCIERS (intérêts)	36.000	35.849,57
ART 83 : PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60.841,34	60.841,34
TOTAUX.....	461.591,34	410.829,37

BILAN FINANCIER 1988 - SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 71 : PRODUITS DOMANIAUX	1.100	2.014
Concessions cimetièrè.....	1.100	2.014
ART 72 : PRODUITS FINANCIERS	120	126,81
ART 73 : RECOUVREMENTS SUBVENTIONS	22.920	25.226,39
Autres recouvrements.....	1.800	3.360,54
Autres subventions du dèpartement.	21.000	21.063
Participation des dèpartements....	120	250
Divers.....		552,85
ART 74 : DOTATION VERSEES PAR L'ETAT	170.626	171.012
Dotation globale de fonctionnement	160.329	160.626
Dotation spèciale au titre des instituteurs.....	10.297	10.386
ART 75 : IMPOTS INDIRECTS	5.250	8.981,30
Attribution sur permis de chasser.	150	160
Taxe additionnelle aux droits de mutation.....	5.000	8.559,64
Licence de dèbit de boissons.....	100	125
Impôt sur les spectacles.....		136,66
ART 77 : CONTRIBUTIONS DIRECTES	204.055	205.980
Produits des contributions directes	198.071	198.225
Fonds national, taxe professionnelle	1.234	1.771
Divers.....	4.750	5.984
ART 82 : PRODUITS ANTERIEURS (Excèdènt de 1987)	57.520,34	57.520,34
TOTAUX.....	461.591,34	470.860,84
EXCEDENT DE CLOTURE		60.031,47

BILAN FINANCIER 1988 - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES 1988

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	25.797	25.796,80
ART 21 : ACQUISITION DE BIENS MEUBLES OU IMMEUBLES	38.524,09	31.523,13
ART 23 : TRAVAUX DE BATIEMENT ET DE GENIE CIVIL	153.913,32	133.378,81
ART 26 : ECLAIRAGE PUBLIC ET POOL ROUTIER (PART COMMUNALE)	78.128	75.444
TOTAL.....	296.362,41	266.142,74

RECETTES 1988

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 06 : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 1987	11.840,34	11.840,34
ART 10 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT	150.316,73	164.936,00
ART 11 : PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	60.841,34	60.841,34
ART 14 : PARTICIPATION A DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT (dont le rembourse- ment de la TVA)	73.364	87.474,20
TOTAL.....	296.362,41	325.091,88
EXCEDENT DE CLOTURE.....		58.949,14

POOL ROUTIER 1987/1988

Les travaux du Pool 87/88 ont été effectués cette année.

Ces programmes de gros travaux sur les voies communales sont établis tous les deux ans. Les travaux ont porté sur la partie non empierrée de la voie communale de la " Croix de Marseille " au chemin de " la Ponte ".

Les travaux se sont élevés à 149 500 F, les devis réalisés par la Direction Départementale de l'Équipement portaient sur un empierrement du chemin ; finalement ce financement initial a permis le goudronnage.

La commune de MONESTROL doit prochainement procéder au goudronnage de la partie lui appartenant, en prolongement de cette route et du chemin de " la Ponte "

	Subvention du Conseil Général (58,75%) :	74 056
FINANCEMENT	Part communale (dont T.V.A de 23 448 remboursée à la commune dans les deux ans) :	75 444
		<hr/>
	TOTAL	149 500

*

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le Conseil Municipal a plusieurs fois évoqué la vitesse excessive des véhicules automobiles dans la traversée de MONTGEARD.

Des panneaux vont être prochainement mis en place pour inciter les automobilistes à plus de " modération ".

Les quatre panneaux, comportant l'inscription :

" AIMEZ NOS ENFANTS,
ROULEZ DOUCEMENT,
MERCY "

seront placés aux quatre entrées principales du village.



Le prix, T.T.C, est de 3 961,24 F

Cette action est entièrement financée par une partie de la subvention d'entretien de la voirie, accordée chaque année par le Conseil Général.

Souhaitons que ces panneaux provoquent une prise de conscience et assurent une plus grande sécurité des rues de notre village!

*

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Chaque année, le Conseil Général accorde à la commune une subvention pour l'entretien de la voirie communale. Cette subvention est calculée en fonction de la longueur des chemins communaux et de la surface des places communales.

Elle s'est élevée pour 1988 à 17 632 F.

Sur ce crédit, les travaux suivants ont été financés :

- travaux d'épareuse
- travaux de point à temps (réparation de trous) dans les rues du village
- achat de panneaux de signalisation
- travaux de tracto-pelle
- frais de remplacement de l'employé communal pendant les congés

*

VILLAGES FLEURIS

Cette année encore, MONTGEARD s'est distingué !

La commune s'est classée première dans sa catégorie

Au concours individuel, quatre maisons ont été primées :

- Monsieur et Madame RUFFAT Robert, se classant 1er dans la catégorie
- Monsieur et Madame SOUM Guillaume
- Monsieur et Madame CROUZIL Camille se classant 2èmes ex-aequo
- Madame MASSICOT dans leur catégorie

*

ACHAT DE TABLES ET DE CHAISES POUR LA SALLE POLYVALENTE

Après une rencontre avec les représentants de " LA BOULE MONGEARDINE " et du " FOYER RURAL ", le Conseil Municipal a décidé d'acheter des tables et des chaises pour équiper la salle polyvalente.

Après discussions, le choix s'est porté sur un matériel particulièrement adapté :

- trente mètres de tables modulables et démontables, ce qui permet une utilisation correspondant aux besoins,
- 120 chaises empilables, qui peuvent ainsi se ranger dans un minimum d'espace.

Le coût de ce matériel est de 28 492 F.

Chaque association a participé à hauteur de 5 000 F. Le Conseil Général, a accordé une subvention de 12 011 F. La Mairie, quant à elle, assure le reste du financement et l'avance de la T.V.A, pendant deux ans.

Cette acquisition est un exemple du partenariat qui peut être établi entre les Associations et la Mairie, pour la recherche d'une solution convenable pour tous.

*

ACHAT D'UN MOTOCULTEUR

Le motoculteur de la Mairie, après 9 ans de bons et loyaux services, a pris " la retraite ".

L'achat d'un nouveau motoculteur s'imposait donc.

Le choix s'est porté sur un appareil d'une puissance de 6 CV, équipé d'un rotor (fraises) et de roues agraires.

Le coût de cet achat est de 11 500 F.

	Subvention du Conseil Général	3 394
FINANCEMENT	T.V.A (remboursée dans deux ans à la commune)	1 804
	Part Communale	6 302

TOTAL 11 500

*

E C O L E

Monsieur RIEU ayant été muté, à sa demande, à l'école de MIREMONT (Haute-Garonne), Madame ADAM est la nouvelle enseignante. Elle était précédemment en poste à AUZIELLE (Haute-Garonne).

L'effectif de l'école est de 13 élèves. Comme l'an passé, la Mairie a recruté une nouvelle stagiaire-T.U.C, pour aider l'enseignante. Corinne SCHMITZ a succédé sur ce poste à Virginie LLUCH.

Pour le fonctionnement de l'école c'est un crédit d'environ 1 000 F par élève qui a été affecté en 1988. Cette somme est largement au dessus de la moyenne départementale. Cela s'explique d'une part, par le petit nombre d'élèves qui fait monter cette moyenne, mais aussi par la volonté du Conseil Municipal de donner à notre école des moyens permettant un niveau d'enseignement comparable à celui de communes plus importantes.

La municipalité est relayée en cela par l'Association des Parents d'Elèves, qui joue un rôle primordial dans ce type de fonctionnement.

Le Foyer Rural, lui-même, apporte sa contribution en finançant une partie de l'Initiation Musicale, déjà mise en place en 1987.

...Pour la plus grande joie des petits...et des grands, le Père Noël a clôturé l'année. L'école n'oublie pas la fête...

*

ACHAT DU " COIN ECOUTE "

A la demande de l'enseignante, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition d'un " COIN ECOUTE ". Ce nouvel outil, conçu par une équipe pluri-disciplinaire, formée de Conseillers Pédagogiques, Instituteurs, Professeurs, est composé d'un lecteur stéréophonique, de cassettes, de six casques et d'une malette de cassettes. Il permet l'éveil culturel des enfants, l'apprentissage fondamental, le soutien pédagogique par atelier, l'assistance pour alléger l'effectif de la classe.

Le coût de ce matériel est de 2 250 F H.T.

	Conseil Général	1 125
FINANCEMENT	Commune	1 125

	TOTAL	2 250
--	-------	-------

*

COOPERATION INTERCOMMUNALE

IRRIGATION

La commune de MONTGEARD a adhéré au nouveau SYNDICAT d'ETUDES et d'IRRIGATION de la VALLEE de LA HYSE.

Le manque d'eau est souvent un problème pour notre agriculture, une enquête effectuée auprès des exploitants agricoles du secteur avait précisé la demande éventuelle. Dans ce cadre, le Conseil Général fait exécuter par la SAFER une pré-étude d'aménagement foncier.

Cette enquête permettra - entre autre - de cerner les possibilités d'irrigation, chacun pourra ainsi se déterminer librement, en fonction de ses besoins et du coût.

*

PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Un syndicat intercommunal a été créé pour étudier les possibilités, et ainsi favoriser l'implantation d'entreprises sur les communes du Canton.

Notre commune n'est certes pas assez bien desservie pour permettre des implantations spectaculaires, toutefois l'installation ponctuelle de petites ou moyennes unités reste possible et aucune éventualité ne doit être écartée par avance.

La zone d'Aménagement Touristique du Lac de la THESAUQUE étant située, en grande partie sur la commune de MONTGEARD, toute nouvelle activité sur ce site est pour nous source de recette, par le biais de la Taxe Professionnelle.

*

BICENTENAIRE - 1789-1989 - PLANTATION DU BOSQUET DE LA LIBERTÉ

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel que nous avons lancé pour la plantation des deux cents arbres de la liberté.

En effet, c'est une somme de 3 250 F qui a été versée auprès de l'Amicale Culturelle de MONTGEARD ; celle-ci étant chargée, par la Mairie, de l'organisation de la Plantation.

Cette somme a permis l'achat de 181 petits arbres (acacias, érables, merisiers) et la participation au financement de 19 tilleuls de 2 m 50 de haut environ .

Le coût total des arbres étant de 4 625 F.

Nombreux, vous l'avez été également pour la plantation qui, placée sous le signe de l'Amitié et de la Fraternité, s'est effectuée en un temps record...et dans la bonne humeur !

Le premier arbre a été planté par les enfants de l'école de MONTGEARD, avec l'aide de leur institutrice.

Le deuxième, par les élus :

Le Docteur Georges MERIC, Conseiller Général, le Maire, et les Conseillers Municipaux présents.

Madame GIL, doyenne du village, a tenu également à participer à la plantation . En plantant un arbre, elle donnait ainsi à cette manifestation tout son caractère symbolique.

Monsieur Gilbert LAFFONT, qui a assuré la préparation du terrain, et Monsieur Patrick ESTRADE, qui s'est occupé de la plantation proprement dite (choix des essences, préparation du compost, préparation des arbres,...) se sont vus remettre un ouvrage sur l'Histoire de la Révolution Française .

Que soient ici remerciés tous ceux qui ont aidé à cette plantation, soit par leur participation financière, soit par leur participation matérielle, soit par le prêt du matériel ou d'outils, soit simplement par leur soutien à cette sympathique et chaleureuse manifestation.

*

MAIRIE DE MONGEARD

(TEL. 61.81.34.74)

Secrétariat : MARDI et MERCREDI de 13 H 00 à 15 H 45

Permanence du Maire : le SAMEDI de 10 H 00 à 12 H 00

Permanence du Conseiller Général: le 4ème LUNDI de CHAQUE MOIS,
de 11 H 00 à 12 H 00

*

Manifestations organisées par les ASSOCIATIONS MONTGEARDINES

FOYER RURAL

- Fête locale
- Repas des anciens
- Bal masqué
- Loto des majorettes
"Les Mignonettes de Montgeard"
- Bal du 14 juillet et exposition- photo de
G.DOUELLE
- Réveillon de la Saint-Sylvestre
- Ouverture de la Salle Polyvalente aux Enfants,
le mercredi
- Concours de belote du Vendredi soir
(une vingtaine)
- Concert de guitare classique à l'Eglise

BOULE MONTGEARDINE

- Concours de Pétanque
- Loto annuel
- Week-End en Espagne
- Reception amicale des pétanqueurs d'un Comité
d' Entreprise Parisien
- Tournois de pétanque du Vendredi soir
(une vingtaine)

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

- Kermesse scolaire
- Loto annuel

AMICALE CULTURELLE ET D'OEUVRES SOCIALES

- Organisation de la Plantation du
" BOSQUET DE LA LIBERTE "

*

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale de l'Équipement

Cité Administrative. Bât A.

31074 TOULOUSE Cedex

SERVICE LOGEMENT & HABITAT
Subdivision

*Programmation & Financement

S.L.H.1 - CR/RT

Affaire suivie par M. ROCHETEAU
Tél. 61.58.53.41

Toulouse, le 5 décembre 1988

Monsieur le PREFET de la Région MIDI-PYRENEES
Préfet de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire,

Dans le département de la Haute-Garonne, 4 000 logements sont construits en moyenne chaque année dans le cadre juridique du contrat de construction de maison individuelle.

Mais chaque année également de nombreuses entreprises de construction cessent leur activité et déposent leur bilan. Ces faillites provoquent des dommages qui ne sont pas seulement financiers chez les créanciers, qu'il s'agisse de la clientèle, des sous-traitants et des fournisseurs ou des banquiers. De plus, les procédures judiciaires, civiles ou pénales, sont bien souvent impuissantes à réparer les préjudices subis et l'image de marque de la profession de constructeur de maisons individuelles, malgré les efforts de sa partie organisée, en est constamment ternie.

Des actions ont donc été engagées pour tenter de remédier aux problèmes constatés dans ce secteur :

- 1/ Un plan de financement-type a été élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires. Il récapitule l'ensemble des dépenses que le client doit engager avant d'occuper son logement et les ressources qu'il doit mobiliser avec la charge correspondante de remboursement. Je vous joins une copie de ce document qu'il conviendra de mettre à disposition du public lors du retrait des pièces nécessaires à l'instruction du permis de construire. Vous pourrez vous procurer des exemplaires de ce plan de financement-type auprès de la subdivision de l'Équipement.
- 2/ Une "charte de la sous-traitance" est en cours d'élaboration et devrait à terme, après accord des parties concernées, permettre d'assurer des garanties effectives aux artisans en cas de défaillance de l'entrepreneur principal.
- 3/ Des contrats-type de construction de maisons individuelles sont également mis en place et permettront de protéger efficacement les clients.

Je ne manquerai pas de vous informer lorsque ces documents seront réalisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Préfet,

DÉNOMINATION DE LA
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION

SIGNATURE

PLAN DE FINANCEMENT TYPE * Maison Individuelle

NOM Prénom
Adresse
Téléphone: Bureau
Domicile

* APPROUVÉ par l'Union Régionale des Constructeurs de Maisons Individuelles de
Midi-Pyrénées, D.D.E., A.D.I.L., Caisse d'Allocations Familiales, C.F.F., U.C.B., La
Hennin, SOVAC, B.N.P., Crédit Lyonnais, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, C.D.E.,
C.I.P.L.

COUT DE L'OPÉRATION		FINANCEMENT DE L'OPÉRATION		REMBOURSEMENTS MENSUELS	
TERRAIN		APPORT PERSONNEL		MONTANTS	
- Prix d'achat T.T.C.	F	- Terrain	F		
- Frais d'acte notarié	F	- Maison	F		
MAISON		PRÊTS ASSIMILABLES A L'APPORT PERSONNEL		PRÊTS ASSIMILABLES A L'APPORT (DURÉE)	
- Prix de base T.T.C.	F	- Prêt Epargne Logement	F	- Prêt Epargne Logement	()
- Coût adaptation au sol	F	- Prêt 1% Patronal	F	- Prêt 1% Patronal	()
- Coût branchements évacuation	F	- Autres Prêts	F	- Autres Prêts	()
- Prix travaux supplémentaires	F				
- Révision de prix éventuelle	F				
TOTAL FINANÇABLE	F	PRÊT PRINCIPAL	F	PRÊT PRINCIPAL (DURÉE)	
		- P.A.P. ou P.A.J.	F	- P.A.P. ou P.A.J.	()
		- Prêt Conventione	F	- Prêt Conventione	()
FRAIS ANNEXES	F	PRÊT COMPLÉMENTAIRE P.A.P. ou P.A.J.	F	PRÊT COMPLÉMENTAIRE (DURÉE)	
- Frais notariés/prêts	F		F		
- Evaluation agios intercalaires	F		F		
- Assurance dommage-ouvrage	F		F		
TOTAL	F	TOTAL	F	TOTAL	
				Evaluation A.P.L.*	

ÉVALUATION DES TRAVAUX NON COMPRIS
dans le prix du contrat et à la charge des clients (voir notice jointe,
colonne 3)

MONTANT F

Professions: Monsieur
Madame
Situation familiale:
Enfant à charge:
Personne à charge:

SIGNATURE DU CLIENT

RESSOURCES DES EMPRUNTEURS (Moyenne mensuelle)

1 - Salaires + Primes
Monsieur
Madame
Enfant et Personne à charge
2 - Allocations Familiales
3 - Autres revenus
- Non Salariés: bénéfice réel
forfait

* Le montant de l'A.P.L. indique ci-dessus n'est qu'une évaluation de-
vant être confirmée par la C.A.F.
Le bénéfice de l'A.P.L. n'intervient qu'à l'occupation de la maison et
varie suivant l'évolution de la situation familiale et des ressources

PIÈCES A JOINDRE A L'ÉTABLISSEMENT PRÊTEUR

- Contrat de Construction
- Justificatifs originaux des Ressources

		EMPRUNTEUR		CONJOINT	
		<p>NOM Prénom Date de Naissance Lieu de Naissance Nationalité Activité Professionnelle Employeurs Adresse de l'Employeur Autres ressources Pour les non-salariés Nature de l'activité Début de l'activité Nombre de personnes employées N° SIREN</p>			
		<p>Régime matrimonial: Domile: PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE (Loyer: F) Paternité: Désignation des biens: Adresse:</p>			
		<p>Estimation: Références personnelles: Votre Banque: Nom N° compte Agence Ancien compte Ville Votre Notaire: Nom Caractéristiques objet de crédit: crédit destiné au financement: Terrain seul <input type="checkbox"/> Terrain + Construction <input type="checkbox"/> Construction seule <input type="checkbox"/></p>			
		<p>adresse du Terrain: - prix d'achat: F date d'achat: - financé: par apport personnel: F crédit:</p>			
CONSISTANCE DES TRAVAUX (à joindre au plan de financement)					
		Compte dans le prix du contrat (1)	Compte dans le prix du terrain (2)	Évaluation des Travaux non compris (3)	
TERRAIN	Terrain Accès Maison Compteur Elect. Compteur Gaz Compteur Eau Frais Acte Noté Taxes éventuelles				
BRANCHEMENTS ET ÉVACUATIONS	Compt. Eau Maison Elect. Maison Gaz à la Maison Téléphone Egout ou Assainis. Eaux pluviales				
MAISON	Adapt. Terrain Hors d'eau (clois et couvert), Menuiseries Ext. Menuiseries Int. Isolation + Platrière Plomberie + Sanitaire Carrelages Electricité Chauffage Peintures Ext. Peintures Int. Papiers peints Miroitiers F. rideaux Ext.				
ATTELES DÉPENSÉS TOTALS	Ass. Domm. Ouvrage Frais notariés				

LE REVENU MINIMUM D'INSERTION C'EST :

UNE ALLOCATION

Si vous avez plus de 25 ans, ou si vous avez moins de 25 ans et un ou plusieurs enfants à votre charge, une allocation portera la totalité de vos ressources à :

Selon que vous vivez :

seul sans enfant	2000 F
seul avec 1 enfant	3000 F
seul avec 2 enfants	3600 F
seul avec 3 enfants	4200 F
seul avec 4 enfants	4800 F

ou que vous vivez :

en couple sans enfant	3000 F
en couple avec 1 enfant	3600 F
en couple avec 2 enfants	4200 F
en couple avec 3 enfants	4800 F
en couple avec 4 enfants	5400 F

De plus, si votre loyer est élevé, nous en tiendrons compte. Les ressources qui vous seront alors garanties seront plus importantes.

QUE RECEVREZ-VOUS ?

Vous recevrez la différence entre toutes vos ressources actuelles (salaires, prestations familiales, allocation de chômage...) et le montant des ressources qui vous est garanti.

Cette allocation sera recalculée chaque trimestre.

Pour cela, vous devrez remplir un formulaire que nous vous enverrons. N'oubliez pas alors, de le renvoyer à votre Caisse.

QUELLES DÉMARCHES DEVEZ-VOUS EFFECTUER ?

Vous devez vous rendre :

- au service social de votre mairie
- ou à la permanence de votre assistante sociale
- ou auprès d'une association agréée.

Une personne vous aidera à remplir votre demande de Revenu Minimum d'Insertion.

Elle vous indiquera les pièces justificatives à fournir.

C'est la Caisse d'Allocations Familiales ou de Mutualité Sociale Agricole qui vous versera l'allocation.

UN CONTRAT D'INSERTION

- Durant les 3 premiers mois où vous toucherez le Revenu Minimum d'Insertion, nous préparerons avec vous un contrat d'insertion.
- Ce contrat précisera les actions devant vous permettre, demain, de disposer de vos propres ressources et de répondre à vos difficultés. Cela signifie que, selon vos besoins, nous essaierons de vous aider. Par exemple : reprendre une formation, chercher une activité ou un emploi. Dans ces cas, vous garderez en plus de vos gains, une partie de votre allocation. Mais aussi, trouver un logement, régler une partie de vos dettes, améliorer votre état de santé, vous assister dans les moments difficiles de votre vie familiale.
- Vous devrez vous engager personnellement avec nous pour la réussite de votre contrat d'insertion. C'est à cette condition que le revenu d'insertion vous sera maintenu.
- Lorsque le contrat sera signé avec la Commission Locale d'Insertion, votre Revenu Minimum d'Insertion sera prolongé pour des périodes allant de trois mois à un an.

QUELS SONT VOS AUTRES DROITS ?

Vous aurez droit automatiquement à l'assurance maladie de la Sécurité Sociale.

Vous aurez peut-être droit à une Allocation de logement.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Adressez-vous à votre mairie ou à votre assistante sociale.

11
12
13

14

15

16
17